

B.5
film

COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE
DIRECTION DU CENTRE D'ETUDES NUCLEAIRES DE SACLAY
SERVICES DE SUPPORT TECHNIQUE
SERVICE MATERIEL ET LABORATOIRES CHAUDS

MESURES DE SURETE PRISES
APRES LA CHUTE D'UNE GRUE SUR
LES LABORATOIRES DE HAUTE ACTIVITE DU C.E.N. SACLAY
par P. BOURDINAUD

Communication présentée à la réunion plénière 1986
du Groupe de Travail "Laboratoires Chauds - Télémanipulation" à
la Commission des Communautés Européennes les 21 et 22 MAI 1986 à
BRASIMONE - BOLOGNE - ITALIE -

MAI 1986

**CHUTE D'UNE GRUE DE CHANTIER SUR LES LABORATOIRES
DE HAUTE ACTIVITE DU CENTRE DE SACLAY**

RESUME DU FILM

Le Dimanche 19 Janvier 1986, à 16 h 55, une grue de chantier de 140 tonnes et 50 m de hauteur s'est abattue sur les Laboratoires de Haute Activité du Centre d'Etudes Nucléaires de Saclay.

Le film présente l'inventaire des dommages causés aux :

- * cellules : 2 - 4 - 6 - 8 - 12 -
- * locaux de transit des châteaux (050)
- * locaux de stockage des solvants (4,30)
- * circuits de ventilation :
 - collecteur du Deuxième Niveau de Filtration (DNF)
 - collecteur général d'extraction d'air.

Il décrit les mesures conservatoires engagées pour assurer la remise en sûreté de l'installation. Ces actions se sont déroulées en trois phases :

1°) en urgence :

- * Mesures radiologiques,
- * Sectionnement des fluides et mise à l'arrêt de l'exploitation des cellules accidentées,
- * Isolement complet de la cellule 2,
- * Isolement des circuits de ventilation.

2°) en première intervention :

- * Balisage des zones sinistrées,
- * Vérification de l'absence de dissémination radioactive, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments,
- * Soutainement et étayages des éléments de la grue en porte à faux ainsi que des parties de bâtiment en équilibre instable.

3°) les travaux d'enlèvement de l'épave de la grue :

Un calendrier et un descriptif sommaire des travaux nécessaires à la remise en état de l'installation dans sa situation initiale, sont annoncés. Ces actions ont été élaborées en respectant les principes de sûreté et les Règles Générales d'Exploitation de l'INB.